

DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS  
SOUS PRESSION NUCLÉAIRES

Dijon, le 5 mars 2009

Monsieur le Directeur  
de la Division Production Nucléaire

Site Cap Ampère  
1 place Pleyel  
93 232 SAINT-DENIS CEDEX

**Objet** : Anomalies rencontrées lors de la pose de bouchons mécaniques dans les tubes des générateurs de vapeur.

**Réf.** : 1/ Lettre EDF D4550.01-09/1014 du 27 février 2009  
2/ Lettre ASN Dép-DEP-0598-2008 du 14 novembre 2008  
3/ Lettre EDF D4550.01-09/1002 du 27 février 2009

Monsieur le Directeur,

Suite au constat d'absence d'un bouchon d'un tube de générateur de vapeur du réacteur n°3 de Paluel, vous m'informez par courrier cité en référence [1] des dispositions que vous envisagez de prendre. Celles-ci consistent en un pigeage des 205 bouchons du lot de fabrication dit « Penly 2 ». Ce contrôle permettra de confirmer la position des bouchons mais sans apporter d'éléments complémentaires aux examens télévisuels quant à leur bon sertissage.

Afin d'obtenir de nouveaux éléments sur le bon sertissage des bouchons, des examens complémentaires tels que demandés dans le courrier en référence [2] sont nécessaires. Cette démonstration a déjà été effectuée pour 6 bouchons mécaniques issus du lot de « Penly 2 » posés sur les générateurs de vapeur du réacteur n°2 de Flamanville.

Ces examens, qui nécessitent des interventions humaines en boîtes à eau, ont des conséquences importantes en terme de dosimétrie pour le personnel intervenant. Ce point est à prendre en compte et je considère qu'un contrôle non exhaustif de l'ensemble des bouchons pourrait être envisagé sous réserve d'éléments de justification sur le programme de contrôle.

**Je vous demande de transmettre à l'ASN, un programme de contrôle complémentaire aux examens télévisuels des bouchons posés sur le réacteur n°3 de Paluel, ainsi que sa justification, puis, après validation par l'ASN, de le mettre en œuvre.**

Par courrier cité en référence [3], vous présentez l'analyse particulière de la situation du réacteur n°3 de Cattenom actuellement en service, également impacté par la pose de bouchons mécaniques issus du lot de « Penly 2 » et dont les générateurs de vapeur n'ont pas encore fait l'objet d'examen télévisuel.

L'ASN considère que ces éléments ne permettent pas de démontrer qu'un bouchon mal posé ne peut endommager le tube en cas d'éjection.

**Je vous demande de réaliser sans délai les examens télévisuels de contrôle de présence des bouchons des générateurs de vapeur du réacteur n°3 de Cattenom.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Signé par : Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
Le Directeur Général,



